



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
MARDI 29 JANVIER 2013
18 HEURES 30**

AS/OC/MG

N° 001460

**Administration
Générale / Cabinet du
Maire :
Développement d'un
projet municipal de
service avec les outils
de co-design -
Coopération entre la
Commune d'Apt et
l'Université de Nîmes**

Affiché le :

Le mardi 29 janvier 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Caroline ALLENE, Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Caroline ALLENE est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé que dans le cadre d'une convention de coopération avec l'université de Nîmes un partenariat va s'instaurer pour accompagner la mise en œuvre d'un projet municipal.

L'Université de Nîmes est une université de création récente. Le décret n° 2012-614 du 30 avril 2012 concernant les statuts définitifs de l'université de Nîmes a été publié au Journal Officiel du 3 mai 2012. Il pérennise le mode d'organisation et de gouvernance de l'université de Nîmes qui est devenue une université de plein exercice.

L'Université de Nîmes propose des formations de la Licence au Doctorat dans plusieurs domaines : 1- Sciences et Arts. 2- Psychologie, Lettres, Langues et Histoire. 3- Droit, Économie et Gestion. De même, toutes les formations de l'université sont accessibles dans le cadre de la formation professionnelle continue assurée par le service UNIFOP (Université de Nîmes Formation Permanente).

L'Université de Nîmes présente dans le cursus de ses formations un Master de intitulé « Design – Innovation - Société. » La vocation de cette formation est de prendre en compte les bouleversements socio-économiques et écologiques ainsi que les développements récents en épistémologie et en pédagogie des pratiques professionnelles et d'en tirer des conclusions pour la conception de projets innovants.

La démarche consiste à remettre au centre des préoccupations l'expérience de l'utilisateur et la recherche de modes de vie plus durables. Dans une telle perspective, l'utilisateur se réapproprie son projet de vie et devient partenaire du projet de conception, et la durabilité (écologique, économique, culturelle, sociale) constitue l'une des conditions primordiales de faisabilité.

Selon la plaquette officielle éditée par l'Université de Nîmes, les contenus et les méthodes pédagogiques propres à ce Master ont pour objectif de former des spécialistes du design, concepteurs/trices de projets au sein d'équipes pluridisciplinaires, capables :

- 1- D'intégrer les données techno-économiques ainsi que les valeurs fonctionnelles, humaines et culturelles du produit ou service.
- 2- De gérer la complexité des processus faisant intervenir les divers acteurs d'un projet (institutionnels, industriels, usagers, concepteurs).
- 3- De développer les compétences d'éditeurs de concepts pour des produits innovants et de traiter des programmes d'émergence de nouveaux produits ou services, compétences prospectives indispensables aujourd'hui.
- 4- De favoriser l'esprit d'entreprise pour développer des projets réalistes aux avant-postes des créations dans un contexte d'éco-conception et de développement durable.

Cette démarche et ces objectifs peuvent être transposés dans le cadre du développement d'un projet de service au sein d'une collectivité territoriale.

La démarche peut ainsi être utilisée pour aménager les services, les structures et les équipements. Pour une collectivité, le design de service est donc une méthode pour concevoir, avec l'utilisateur, des équipements, des services, des politiques publiques les plus adaptés aux usages. L'objectif est d'améliorer la performance des services publics rendus à l'utilisateur.

La démarche envisagée est donc expérimentale. Il s'agit aussi d'un projet pédagogique. En tant que tel, ce dernier s'inscrit dans un contexte de formation de futur-e-s praticien-ne-s. Il ne s'agit donc pas d'une opération d'expertise de la part d'un groupe de consultants.

La préparation de ce projet a déjà fait l'objet de deux réunions préparatoires. Une première rencontre a eu lieu en juin pour faire connaissance et envisager le principe de cette collaboration. Une seconde réunion a eu lieu en novembre 2012 pour esquisser un calendrier ainsi que les objectifs très généraux du projet.

La démarche n'est pas assimilable à un stage au sens habituel du terme. En effet, les étudiant-e-s seront à Nîmes la plupart du temps pour les autres cours et projets de leur programme (le projet APT compte pour 15% de leur total de crédits).

La démarche d'innovation sociale par le design, implique que soit aménagée une longue phase en amont des projets. La démarche entreprise ne consistera pas à exécuter une commande et un cahier des charges qui auraient été élaborés auparavant.

Dans cette perspective, la collectivité d'APT fera appel à un stagiaire qui participera au développement d'un projet municipal avec les outils de co-design. Il aura un rôle de coordinateur pour développer un projet municipal commun avec l'ensemble des parties prenantes à l'aide du design.

La période de stage est prévue du 23 janvier 2013 au 31 mai 2013.

La durée de ce stage est supérieure à deux mois consécutifs et au moins égale à 40 jours de présence. De ce fait, ce stage doit obligatoirement faire l'objet d'une gratification correspondant au moins à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L 241-3 du Code de la Sécurité Sociale.

Il est donc proposé, compte tenu des missions demandées au stagiaire et de la durée du stage, de lui verser une gratification qui correspondra à 12,5 % du plafond de la Sécurité Sociale. Il n'y aura pas de cotisations patronales sur cette gratification.

Ce stagiaire sera chargé de coordonner les équipes, comportant huit étudiants, et d'assurer sur place la bonne conduite du projet en partenariat avec les parties prenantes et conformément aux objectifs de l'équipe municipale. .

Les étudiant-e-s et les enseignant-e-s seront hébergés lors de leur séjour. Les frais de déplacement seront à la charge de l'Université. Un local de travail devra être mis à disposition par la collectivité avec un support bureautique minimum (connexion internet, photocopie couleur, surface de projection et d'affichage).

Enfin, il est envisagé d'organiser quatre séjours de 2 ou 3 jours ainsi qu'un séjour final d'une semaine fin mai pour le groupe.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte, des informations qui lui ont été présentées.

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire de recruter un stagiaire chargé de participer au développement d'un projet municipal avec les outils de co-design, du 23 janvier 2013 au 31 mai 2013.

Autorise, Monsieur le Maire à verser une gratification à ce stagiaire d'un montant mensuel brut de [à compléter].

Précise, que ce stagiaire participera au développement d'un projet municipal avec les outils de co-design, aura un rôle de coordinateur avec notamment l'équipe constituée de huit étudiants associée à ce projet pédagogique et expérimental et assurera la bonne conduite du projet avec les parties prenantes conformément aux objectifs de l'équipe municipale.

Dit, que dans le cadre de la coopération instaurée avec l'Université de Nîmes, la collectivité offrira aux étudiants un cadre concret pour initier leurs recherches prospectives mais aussi sur les solutions techniques à mettre en œuvre pour définir des services en phase avec les attentes des usagers.

Dit, que pour sa part, la filière arts appliqués de l'Université de Nîmes mettra à disposition de la Collectivité la capacité d'investigation de ses étudiants et l'expertise de ses enseignants afin de leur permettre d'initier une stratégie de service public performante et innovante.

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2013.

Mande, Monsieur le Maire aux fins de négocier, conclure, établir et signer tous documents ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**